

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 13 avril 2016 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee  
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Alain Castagner, maire de la municipalité de Saint-Anicet  
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick  
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin  
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin  
Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

7326-04-16

Il est proposé par Richard Raithby  
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7327-04-16

Il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2016**

7328-04-16

Il est proposé par André Brunette  
Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 soit adopté.

ADOPTÉ

**4A. PRÉSENTATION DU MARCHÉ FERMIER PAR M. YAN WARD**

M. Ward rappelle que le nombre des usagers et des producteurs du Marché fermier a doublé en 2015.

**4B. PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ FAMILIALE DE HOWICK PAR MME KARINE ROBIDOUX**

Mme Robidoux dépose le document de sa présentation. Elle souligne que la Coopérative de santé familiale de Howick est un élément complémentaire au système de santé actuel.

**5. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

**5.01 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 455 – MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Godmanchester dépose le règlement d'urbanisme 455 modifiant le règlement de construction 359;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été adopté le 7 mars 2016;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été reçu à la MRC le 9 mars 2016;

*ATTENDU QUE* ce règlement vise à mettre à jour certaines dispositions réglementaires afin de se conformer au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) et au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7329-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
D'approuver la conformité du règlement 455 de la municipalité de Godmanchester puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

### **5.02 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 350 – MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Franklin dépose le règlement d'urbanisme 350 modifiant le règlement de zonage 272;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été adopté le 7 mars 2016;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été reçu à la MRC le 10 mars 2016;

*ATTENDU QUE* ce règlement vise à autoriser l'usage « écuries privées, manège équestre extérieur et abri pour chevaux dans les zones RI-45 et HA-46 »;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7330-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement  
D'approuver la conformité du règlement 350 de la municipalité de Franklin puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

### **5.03 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 346 – MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Franklin dépose le règlement d'urbanisme 346 modifiant le règlement de zonage 272;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été adopté le 2 février 2016;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été reçu à la MRC le 7 mars 2016;

*ATTENDU QUE* ce règlement vise à mettre à jour diverses normes réglementaires;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

*ATTENDU QUE* l'avis du comité consultatif agricole (CCA-10-2016), adopté à l'unanimité, soutient qu'une disposition contenue au règlement d'urbanisme 346 de la municipalité de Franklin prohibant l'usage de conteneurs à titre de construction sur l'ensemble du territoire peut constituer un frein au développement des activités et des exploitations en zones agricoles et semble, en ce sens, contrevir aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles;

7331-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Alain Castagner  
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement  
D'approuver la conformité du règlement 346 de la municipalité de Franklin puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

#### **5.04 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 308-37 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Anicet dépose le règlement d'urbanisme 308-37 modifiant le règlement de zonage 308;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été adopté le 7 mars 2016;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été reçu à la MRC le 10 mars 2016;

*ATTENDU QUE* le règlement 283-2015 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent est entré en vigueur le 16 décembre 2015;

*ATTENDU QUE* ce règlement vise à assurer une concordance au règlement 283-2015;

*ATTENDU QUE* ce règlement vise à assurer une meilleure protection des milieux humides identifiés au schéma d'aménagement et de développement révisé;

*ATTENDU QUE* ce règlement prohibe les travaux de remblais dans les milieux humides présumés;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7332-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Alain Castagner  
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement  
D'approuver la conformité du règlement 308-37 de la municipalité de Saint-Anicet puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

#### **5.05 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 087-2016-03 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Chrysostome dépose le règlement d'urbanisme 087-2016-03 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 087-2004;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été adopté le 7 mars 2016;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été reçu à la MRC le 21 mars 2016;

*ATTENDU QUE* ce règlement vise à assujettir au règlement les habitations de quatre logements et plus de la zone H-11;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7333-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par André Brunette  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

D'approuver la conformité du règlement 087-2016-03 de la municipalité de Saint-Chrysostome puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**5.06 AVIS SUR LA RÉSOLUTION 2016-03-048 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSTOSTOME**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Chrysostome dépose la résolution 2016-03-048 approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

*ATTENDU QUE* cette résolution a été adoptée le 7 mars 2016;

*ATTENDU QUE* cette résolution a été reçue à la MRC le 21 mars 2016;

*ATTENDU QUE* cette résolution vise à permettre la construction d'un immeuble de 4 logements, malgré les dispositions de la grille de zonage de la zone H-11;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* cette résolution ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7334-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
D'approuver la conformité de la résolution 2016-03-048 de la municipalité de Saint-Chrysostome puisqu'elle ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**6. ADJUDICATION DU CONTRAT – LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

*ATTENDU QUE* la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitations;

*ATTENDU QUE* la MRC a reçu une soumission;

*ATTENDU* la recommandation du comité de sélection;

7335-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement  
D'adjuger, pour une période de trois ans débutant le 20 mai 2016, le contrat de services professionnels pour livraison des programmes d'amélioration de l'habitation de la Société d'habitation du Québec à Dimension 3D architecture + Design Inc., lequel recevra pour chaque dossier traité des honoraires équivalents à 98 % des contributions versées par la SHQ, par dossier. Le montant total du contrat est estimé à 56 872,96 \$, taxes incluses, le nombre et le genre de dossiers traités étant variables d'année en année.

ADOPTÉ

**7. RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a retenu les services du courtier *Les Assurances Johanne Brisson Dumouchel Inc.* pour effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir la meilleure protection au plus bas prix possible;

*ATTENDU QU'*il y a une augmentation de 5,8 % due à l'assurance maladie longue durée;

7336-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par François Rochefort  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
D'attribuer le contrat d'assurance collective des employés et des élus, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, à la firme *SSQ Groupe financier*, aux taux suivants:

- Assurance vie:	0,48 / 1 000
- MAM:	0,04 / 1 000
- Vie conjoint:	5,06
- Vie enfant:	0,31
- Salaire longue durée:	3,16 / 100
- Assurance frais médicaux:	109,76 / individuel
	274,42 / familial
	183,37 / monoparental
	274,42 / couple

pour un total de 61 800 \$/année, taxes incluses.

ADOPTÉ

#### 8. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 MARS 2016

Le directeur général dépose l'État des résultats au 31 mars 2016 et ceux-ci sont conformes aux prévisions budgétaires.

7337-04-16

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement  
D'accepter le dépôt de l'État des résultats au 31 mars 2016.

ADOPTÉ

#### 9. COMPTES À PAYER DU 10 MARS AU 13 AVRIL 2016

7338-04-16

Il est proposé par Jean Armstrong  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
Que les comptes à payer au montant de 598 569,84 \$, pour la période du 10 mars au 13 avril 2016 soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

#### 10. DEMANDE D'APPUI DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD

*ATTENDU QU'*entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

*ATTENDU QU'*en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

*ATTENDU QU'*en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

*ATTENDU QUE* la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

*ATTENDU QUE* les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

*ATTENDU QUE* la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitation de type touristique : 144 M\$);

*ATTENDU QUE* pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

*ATTENDU QUE* l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

*ATTENDU QUE* le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

*ATTENDU QUE* certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que, pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

*ATTENDU QUE* le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

*ATTENDU QUE* le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

*ATTENDU QUE* le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

7339-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement  
D'appuyer le Syndicat des producteurs acéricoles de Saint-Jean-Valleyfield pour le maintien des outils de mise en marché dont le contingentement de la production acéricole au Québec et, par le fait même, de demander au gouvernement du Québec de mettre de côté le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

ADOPTÉ

11. **IDENTIFICATION DES PRIORITÉS 2016-2017 POUR LES INTERVENTIONS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

*ATTENDU QU'*une consultation a été effectuée auprès des municipalités;

7340-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
Que les priorités de la MRC pour la Sûreté du Québec, pour l'année 2016-2017, soient:  
Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS) et vitesse sur les routes.

ADOPTÉ

12. **DÉPÔT POUR INFORMATION DU TRAJET DE LA PETITE AVENTURE DESJARDINS QUI SE DÉROULERA DU 1<sup>ER</sup> AU 3 JUILLET 2016**

La préfète dépose les horaires et trajets des circuits vélo de la *Petite Aventure Desjardins 2016*.

13. **MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 3 DU COURS D'EAU BRUNET, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Anicet a demandé d'intervenir dans la branche 3 du cours d'eau Brunet;

7341-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Carolyn Cameron  
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement  
De mandater Lapp Consultants Inc. à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Brunet.

ADOPTÉ

14. **MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES POUR DOCUMENTER LE DOSSIER DES INONDATIONS RÉCURRENTES SUR LA ROUTE 202, PRÈS DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES**

*ATTENDU QUE* le ministère des Transports du Québec (MTQ) a demandé à la MRC d'intervenir en étudiant la problématique des inondations sur la route 202, près de la rivière aux Outardes;

7342-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Richard Raithby  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
De mandater *Lapp Consultants Inc.* à réaliser les démarches nécessaires à l'étude de la problématique des inondations sur la route 202, près de la rivière aux Outardes.

ADOPTÉ

15. **AUTORISATION À LA PRÉFÈTE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS, POUR 2016 À 2018, EN REGARD À LA RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance du document *Énoncé de vision commune 2016 à 2018 relative à la réduction des matières résiduelles*;

7343-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par André Brunette  
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement  
D'autoriser la préfète et le directeur général à signer l'entente citée en rubrique avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

ADOPTÉ

16. **AUTORISATION POUR LA PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC EN REGARD À LA CONSULTATION SUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent doit publier un avis public en regard à la consultation sur le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR);

7344-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement  
D'autoriser les parutions suivantes pour l'avis public concernant la consultation sur le PGMR:

- parution 1: dans les deux langues  
Journal Le Saint-François 749 \$ et The Gleaner 562 \$, ½ page
- parution 2: en anglais seulement  
The Southwest News 495 \$, ½ page  
(couverture plus exhaustive du Haut-Saint-Laurent).

ADOPTÉ

17. **HORAIRE POUR L'UTILISATION DE L'AFFICHEUR DE VITESSE**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent offre la possibilité aux municipalités locales de louer un afficheur de vitesse;

7345-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Alain Castagner  
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement  
Que l'afficheur de vitesse soit loué, pour l'année 2016, selon l'horaire suivant:

<u>Jun:</u>	Dundee	<u>Septembre:</u>	Huntingdon
<u>Juillet:</u>	Saint-Anicet	<u>Octobre:</u>	Saint-Chrysostome
<u>Août:</u>	Sainte-Barbe		

ADOPTÉ

18. **DEMANDE DE RENCONTRE POUR FINALISER LA LISTE DES ROUTES PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PIIRL**

7346-04-16

Il est proposé par Chrystian Soucy  
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement  
De tenir cette rencontre le 5 mai, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

**19. ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'ÉVALUATION DES ROUTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIIRL**

Sujet reporté.

**20. AUTORISATION POUR DISTRIBUER UN QUESTIONNAIRE PAR MÉDIA POSTE EN REGARD À LA POLITIQUE CULTURELLE**

*ATTENDU QUE* la *Politique culturelle* de la MRC du Haut-Saint-Laurent date de 2001;

*ATTENDU QUE* le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent désire réactualiser la *Politique culturelle*;

7347-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Alain Castagner

Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement

D'autoriser la distribution d'un questionnaire concernant la *Politique culturelle de la MRC du Haut-Saint-Laurent* au coût approximatif de 1 300 \$ taxes incluses, ainsi que la traduction et l'impression de ce questionnaire aux coûts respectifs de 174,90 \$ et 1 445 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

**21. DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ÉVÉNEMENT OSENTREPRENDRE 2016**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a le mandat du développement régional et du développement de l'entrepreneuriat;

7348-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

De ne pas attribuer d'argent pour la commandite de l'événement *OSEntreprendre 2016*.

ADOPTÉ

**22. AUTORISATION À LA FIRME GOUDREAU POIRIER POUR COMPLÉTER LE RAPPORT FINANCIER DANS SESAMM**

*ATTENDU QUE* le rapport financier doit être inscrit dans *SESAMM*;

*ATTENDU* les délais restreints pour compléter ce document;

7349-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement

D'autoriser la firme Goudreau Poirier à inscrire le rapport financier 2015 dans *SESAMM* au coût d'environ 2 500 \$ à 2 800 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

**23. AUTORISATION POUR LE DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS**

*ATTENDU QUE* la cour municipale doit détruire certains dossiers;

7350-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Suzanne Yelle Blair

Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement

D'accorder le contrat de déchetage de documents à la firme SHRED-IT, au coût de 520 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

**24. VARIA:**

**24.01 AUTORISATION POUR DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES EN REGARD AU SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER**

*ATTENDU QUE* le contrat pour l'entretien ménager se termine à la fin du mois de juin 2016;

7351-04-16

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Richard Raithby

Appuyé par André Brunette et résolu unanimement

D'autoriser le dépôt d'un appel d'offres en regard au service d'entretien ménager.

ADOPTÉ



**24.02 MANDAT AU CLD POUR LUI CONFIER LA GESTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS AUTONOMES (STA)**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a confié au CLD du Haut-Saint-Laurent le mandat du développement régional;

*ATTENDU QUE* le programme STA s'inscrit dans ce développement régional;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement

De mandater le CLD du Haut-Saint-Laurent pour gérer le programme de soutien aux travailleurs autonomes du CLE.

ADOPTÉ

**25. CORRESPONDANCE**

1. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé *Oléoduc Énergie Est – La FQM salue la démarche du ministre Heurtel visant à faire respecter les lois du Québec*, 1<sup>er</sup> mars 2016.
2. Office des personnes handicapées du Québec - Offre de collaboration avec la MRC du Haut-Saint-Laurent.
3. MRC des Laurentides, MRC des Maskoutains - Appui à la MRC de Pierre-De Saurel concernant la position de la MRC sur le contenu du projet de loi 83 modifiant certaines dispositions de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.
4. UQAM - Annonce de la période de recrutement d'un stagiaire pour l'été 2016.
5. MRC de La Vallée-de-l'Or - Demande d'appui concernant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision.
6. Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Lancement officiel du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC).
7. Ruralyx - Offre de service d'expertise et d'animation en patrimoine.
8. FQM - Bulletin d'information sur la reddition de compte auprès du ministère des Transports, dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.
9. MRC des Maskoutains - Appui à la Société canadienne du Cancer concernant le *Mois de la jonquille*.
10. MRC des Maskoutains - Appui à la MRC de d'Autray concernant l'impact du projet de loi 83 sur l'octroi des contrats en transport.
11. MRC des Maskoutains - Résolution demandant une aide financière au gouvernement provincial pour la persévérance scolaire et la réussite éducative.
12. FQM - Communiqué intitulé *Premier budget Morneau – La FQM satisfaite des avancées pour les régions*, 23 mars 2016.
13. Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent - Invitation à participer à ses activités 2016.
14. Gala Jeunesse rurale - Appel de candidatures.
15. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Communiqué de presse intitulé *Nos aînés s'impliquent*, 25 mars 2016.
16. Théâtre Parminou - Promotion de quatre créations dédiées aux retraités.
17. Friperie communautaire Huntingdon - Invitation à son Assemblée générale annuelle 2016, le 14 avril prochain.
18. Mohawk Council of Akwesasne - Invitation à la Première du documentaire *Sharing Through the Generations*.

19. Les Amis de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François - Invitation à une conférence de presse concernant le lancement de son nouveau site Internet et des capsules vidéos, le 31 mars 2016.

**26. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question n'a été soulevée.

**27. CLÔTURE DE LA SÉANCE**


7353-04-16

Il est proposé par Richard Raithby  
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement  
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun  
Préfète



François Landreville  
Directeur général et secrétaire-trésorier